

DEC201813DR02

Décision portant délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité Groupe Sociétés Religions Laïcités - GSRL

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC181898DGDS du 12/21/2018 portant renouvellement de l'unité UMR8582 intitulée Groupe Sociétés Religions Laïcités - GSRL, dont le directeur par interim est M. Sebastien FATH ;

Vu la décision DEC200480INSHS du 25 février 2020 prolongeant la mission d'intérim de M. Sébastien FATH jusqu'au 31 juillet 2020 ;

Vu la décision DEC201501INSHS du 23 septembre 2020 portant nomination de M. Pascal BOURDEAUX aux fonctions de directeur par intérim de l'UME8582 à compter du 1^{er} septembre 2020 ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Sebastien FATH (CR), à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC190902DAJ susvisée¹.

Article 2

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

Le directeur d'unité
Pascal BOURDEAUX

¹ Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique : soit jusqu'à 139 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.

